

Communes de  
MONTAIS LA MONTAGNE - RONCOURT  
SAINTE MARIE AUX CHENES - **SAINT PRIVAT LA MONTAGNE**

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIER

### ELABORATION

PRESCRIPTION A.P. du 31 juillet 2003  
ENQUETE PUBLIQUE du 19 janvier au 9 février 2005  
APPROBATION A.P. du 31 mars 2005

### 1ère REVISION

PRESCRIPTION A.P. du 19 février 2007  
Mise en application immédiate A.P. du 22 juin 2010  
ENQUETE PUBLIQUE du 07 juin au 08 juillet 2010  
APPROBATION A.P. du 28 février 2011

### 2ème REVISION

PRESCRIPTION A.P. du 29 juillet 2014  
ENQUETE PUBLIQUE du 08 décembre 2015 au 08 janvier 2016  
APPROBATION A.P. du ~~8 MARS 2016~~

Vu pour être annexé à mon arrêté n°2016-1-DDT/SRECC/UPR du 8 mars 2016

Le Préfet  
pour la Préfet  
Le Secrétaire Général  
  
Alain CARTON

### LEGENDE

- R1** ZONE ROUGE - Fontis non expertisé - Fontis fort non surveillé / Effondrement / Eboulement / Puits  
→ INCONSTRUCTIBLE
- R2** ZONE ROUGE - Affaissements progressifs, sauf zones urbaines pour les communes très contraintes ( DTA )  
→ INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
- R3** ZONE ROUGE - Fontis expertisés aléas faible, moyen, fort avec surveillance  
→ INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
- O1à6** ZONE ORANGE - Affaissements progressifs en zones urbaines des communes très contraintes ( DTA )  
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
- J** ZONE JAUNE - Mouvements résiduels, communes significativement concernées et communes très contraintes  
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
- Limite de zone

